



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24/06/2025

Objet : Vidéo protection : attribution du marché

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 24/06/2025

Délibération n° 2025/03/32

Objet : Vidéo protection : attribution du marché

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché pour la réalisation de la pose du système de vidéo protection qui a été lancé sous la forme d'un MAPA.

4 entreprises ont répondu à l'offre

Elle rappelle que les critères d'attribution étaient :

- Le critère de la valeur technique de l'offre sur 70 points
- Le critère du prix de l'offre sur 30 points

L'analyse des offres a été réalisée par un prestataire.

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note est la suivante :

CITEOS 84035 AVIGNON Cedex 3

Montant des travaux HT : 89600 €

Contrat maintenance préventive HT : 5250 €

Mme le Maire propose d'attribuer le marché à cette entreprise et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

OUI cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
CITEOS 84035 AVIGNON Cedex 3
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.
- Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Malijai,

Le 24 juin 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401088-20250624-2025_03_32-